

## Don d'une gravure représentant l'assassinat de Marat par le citoyen Brion, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Don d'une gravure représentant l'assassinat de Marat par le citoyen Brion, lors de la séance du 27 pluviôse an II (15 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 71;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_31769\\_t1\\_0071\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_31769_t1_0071_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

des circonstances, tous les citoyens de Rodez ont librement dans l'effusion de la joie, les épanchements de la fraternité, et les transports de l'enthousiasme le mieux prononcé, voté à l'unanimité la renonciation solennelle à tout culte extérieur et public, au milieu des cris mille fois répétés des expressions synonymes : Vive la République, Vive la Montagne, Vive la Convention.

Revenus à jamais des longues erreurs de nos yeux, nous nous félicitons de pouvoir l'utiliser en déposant dans les creusets ou les fonderies de la Nation, les résultats aussi pompeux que stériles du luxe de nos pontifes et de la pieuse crédulité de leur troupeau.

La commune de Rodez s'enrichit en vous offrant les magnifiques dépouilles de ses églises; elles consistent en 800 marcs d'argent, trente-cinq mille trois cent quatre vingt seize livres de matière de cloche; quarante mille deux cent soixante deux mille (*sic*) livres de fer, onze mille huit cent quarante six livres de bronze, trois cent trente-deux livres de cuivre rouge, treize cent trente livres de plomb et trois cent vingt six livres d'étain.

Le bruit du canon et celui du tambour étant les seuls signaux de ralliement des républicains, nous allons travailler à la démolition de nos clochers, qui désormais insulteroient inutilement à l'égalité en rappelant des souvenirs qui sont déjà loin de nous, un seul sera conservé, parce qu'il présente un monument cher aux amis des arts, et que sa forme se prête à des changements qui permettent de le consacrer à la Liberté.

En extirpant jusqu'aux derniers vestiges du fanatisme, nous avons fait un grand pas vers la paix de l'intérieur, pour concourir à assurer celle du dehors.

Le cinquième de notre population est aux frontières et par plusieurs envois de couvertures, de roupes, de chemises, de bas et de souliers nous avons cherché à nous acquitter d'une partie de ce que nous leur devons.

Nous venons d'armer et d'équiper complètement deux cavaliers jacobins et d'ouvrir une souscription en faveur de nos frères d'armes et de nos concitoyens qui ont scellé de leur sang ou de leur vie le triomphe de nos armes au port de la Montagne.

C'est à vous, Représentants du plus puissant des peuples, puisqu'il est le plus libre, à dicter, avec la paix, l'arrêt de mort des tyrans, leur acte d'accusation est dressé, que leur procès ne dure pas autant que celui de Capet.

Et restez à votre poste jusqu'à ce que tout ce qui porte le nom de roi ait été forcé d'abandonner le sien. »

S. P. CHAMBRON (*secrét.*), FUALDÈS (*présid.*),  
FUALDÈS.

### 43

Le citoyen Brion, graveur, auteur de cartes de différens départemens, et qui a déjà présenté à la Convention nationale une gravure représentant l'assassinat de Le Peletier, a dévoué son burin à la description des faits les plus importants de la Révolution. Il fait hommage d'une gravure représentant l'assassinat de J.P.

Marat le 13 juillet 1793. Au bas de ce tableau, il transmet à la postérité l'époque de ce grand attentat et cite les dernières paroles de l'*Ami du Peuple* : « Ils n'ont pu me corrompre, ils m'ont assassiné » (1).

Un membre [LALOY] demande que cette gravure soit déposée dans la salle des séances de l'assemblée, après qu'elle aura été examinée par le comité d'instruction publique, et qu'il en soit fait mention honorable.

Décrété (2).

### 44

La société populaire de Longwy fait don, pour les défenseurs de la patrie, de 320 chemises, 66 paires de bas, 25 paires de guêtres, 3,290 chemises, provenant des différentes communes du district, et une multitude d'autres effets, pour les braves soldats qui combattent pour la liberté aux frontières.

Mention honorable, et insertion au bulletin (3).

[Longwy, 26 frim. II. Au repr. Ehrmann (4)] (5)

« Citoyen représentant,

La Société populaire s'est empressée au reçu de ta lettre du 17 courant de seconder tes vœux, elle a nommé des commissaires qui, sur le champ se sont rendus dans les magasins militaires et y ont fait triller (trier) 4000 paires de souliers des meilleurs de ceux y existant qui avoient été refusés par les représentants du peuple le 15 juillet (vieux style) que tu recevras ainsi que 21 paires fournies par la Société populaire et 61 par la municipalité, mais ceux-ci sont de meilleure qualité. Tu recevras aussi 320 chemises de la Société, 2 manteaux, 5 pantalons, 66 paires de bas, 25 paires de guêtres de toile et 7 d'étoffe, 9 paires de culottes, 2 bonnets de police, 5 vestes, 3 paires de bottes, 2 sacs à (en) pean et 6 habits. Tous ces articles proviennent de dons patriotiques faits par les sociétaires, tu recevras aussi 3290 chemises provenant des différentes communes du district où la Société a envoyé des commissaires. Déjà on a dû recevoir à l'armée un premier envoi de 1100 paires de souliers dont 600 avoient été fournis par le district ainsi que 600 chemises, le surplus de l'envoi avoit été tiré des magasins militaires.

Tu n'as pas l'idée du zèle que chaque habitant de cette commune et de ce district a montré pour les dons patriotiques à l'instant où ils ont connu les besoins de nos braves frères d'armes, ils eussent donné beaucoup plus s'ils n'avoient été dévastés, la campagne passée, par les satellites des tyrans.

(1) Minute du P.V. (C 290, pl. 909, p. 1).

(2) P.V., XXXI, 294. B<sup>n</sup>, 27 pluv. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>); *Audit. nat.*, n° 511; *J. Mont.*, n° 95; *F.S.P.*, n° 228; *J. Sablier*, n° 1143; *J. Matin*, n° 553; *J. Fr.*, n° 510; *Mon.*, XIX, 498.

(3) P.V., XXXI, 295. B<sup>n</sup>, 28 pluv. (suppl<sup>t</sup>); *Mon.*, XIX, 486; *J. Fr.*, n° 510; *J. Sablier*, n° 1143.

(4) Il était alors en mission près l'A. de la Moselle, à Sarrebrück.

(5) C 291, pl. 926, p. 32.